

INNATE PHARMA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : 117 Avenue de Luminy
BP 30191
13276 Marseille Cedex 09

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

(Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2015, 27^{ème} résolution)

Audit Conseil Expertise, SA
Membre de PKF International
17, Boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille

Audit Conseil Expertise, SA
Membre de PKF International
17, Boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
(Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2015, 27^{ème} résolution)

Aux Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution de 100 000 actions ordinaires gratuites, existantes ou à émettre, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, (les « Actions Gratuites »), au profit de membres du personnel salarié de votre Société et de dirigeants éligibles ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Il vous est précisé que si toutes les Actions Gratuites sont attribuées et qu'il s'agit d'actions nouvelles, il en résulterait une augmentation du capital social d'un montant nominal de 5 000 euros, étant précisé que ce plafond s'imputerait sur la limite nominale de 10 000 euros applicable aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des 27^{ème} et 28^{ème} résolutions et sur la limite nominale globale de 855 595 euros prévue à la 29^{ème} résolution.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit (38) mois, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Marseille, le 7 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Audit Conseil Expertise, SA
Membre de PKF International

Deloitte & Associés

Nicolas LEHNERTZ

Hugues DESGRANGES

